



# Prise de position de l'Armée du Salut internationale

## AVORTEMENT

### PRISE DE POSITION

L'Armée du Salut estime que chaque être humain est créé à l'image de Dieu et que, par conséquent, il est unique et a une valeur intrinsèque. La vie humaine est sacrée et chaque être humain devrait être traité avec respect et dignité. L'Armée du Salut considère le moment de la fécondation comme le début d'une vie humaine. Nous estimons que la société a la responsabilité de prendre soin des autres et, en particulier, de protéger les plus vulnérables, y compris les enfants à naître.

L'Armée du Salut estime que la vie est un cadeau de Dieu et que nous répondons de nos actes devant Dieu. Ainsi, l'Armée du Salut est préoccupée par l'acceptation de l'avortement, lequel reflète le peu d'égards envers les plus vulnérables, y compris les enfants à naître. Nous estimons que les anomalies génétiques décelées chez un enfant à naître ne représentent pas une raison suffisante pour interrompre une grossesse si cet enfant a de bonnes chances de survie.

L'Armée du Salut est consciente que la décision d'interrompre une grossesse est souvent prise dans des circonstances tragiques et confuses. Toute décision devrait être prise uniquement après un temps de prière et de réflexion, en étant conscient de l'immense pression exercée lors d'une grossesse inattendue. Il est de la responsabilité de tous de donner aux parents de l'enfant à naître, et en particulier à la maman, les conseils pastoraux, médicaux et autres, appropriés. L'Armée du Salut estime qu'une interruption de grossesse peut avoir lieu uniquement lorsque :

- La poursuite de la grossesse met sérieusement en danger la vie de la maman, ou
- des diagnostics fiables ont permis d'identifier une anomalie fœtale ne permettant pas à l'enfant de vivre au-delà d'une brève période.

En outre, le viol et l'inceste représentent des actes brutaux de domination, violant les femmes tant physiquement que psychologiquement. Il s'agit d'un cas particulier car la poursuite de la grossesse peut aggraver le viol.

L'Armée du Salut soutient les professionnels chargés de s'occuper des femmes enceintes qui, pour des raisons religieuses, morales ou éthiques, ne peuvent en aucun cas envisager un avortement.

### ARRIÈRE-PLAN ET CONTEXTE

L'avortement se définit par toute opération ou autre procédure visant à interrompre une grossesse. Il s'agit d'une interruption volontaire de grossesse et c'est précisément cette question qui est abordée dans la présente prise de position. Il convient donc de ne pas confondre cette notion avec un « avortement spontané » ou une « fausse couche », c'est-à-dire, une interruption « naturelle » de grossesse.

Chaque année, 210 millions de femmes dans le monde découvrent qu'elles sont enceintes. Sur ces 210 millions de grossesses 80 millions n'arriveront pas à terme. En outre, sur ces 80 millions, 42 millions se terminent par un avortement, dont 20 million de façon illégale.

#### L'avortement n'est pas un phénomène social nouveau

L'interruption volontaire de grossesse – le fait de mettre fin délibérément à une grossesse – n'est pas nouvelle. Il en est déjà question dans les sociétés anciennes chinoises et égyptiennes ainsi que dans les civilisations romaines et grecques. Les méthodes d'avortement se ressemblent énormément dans le monde et à travers les âges. Lorsque des femmes se sont retrouvées face à une grossesse inattendue, certaines ont choisi d'avorter – sans tenir compte des sanctions religieuses ou juridiques et souvent en prenant des risques considérables.

#### Les femmes choisissent d'avorter pour des raisons complexes

L'avortement ne devrait en aucun cas être considéré comme une réponse rapide à une grossesse non planifiée ou inopportune. Les nombreuses et complexes raisons pour lesquelles les femmes choisissent d'avorter ne peuvent pas simplement être considérées comme étant peu sérieuses ou inconsidérées. Le contexte individuel met en évidence les nombreuses difficultés auxquelles les femmes doivent faire face en général dans tous les milieux. Les raisons des grossesses non désirées sont souvent à chercher dans des contextes de pauvreté, de guerre, ou de violences envers les femmes. Le fait que les femmes ne se protègent pas ou ne sont pas en mesure de se protéger contre des grossesses non désirées est influencé par des facteurs culturels, économiques et sociaux.

#### Le viol, une arme de guerre

Le viol, la prostitution forcée et d'autres formes de violence sexuelle ont lieu en temps de guerre, non pas uniquement par choix des soldats, considérés individuellement, mais



aussi comme stratégie militaire pour humilier et démoraliser l'ennemi. Le nombre d'incidents rapportés s'élève à plusieurs centaines de milliers. Les femmes enceintes portent, par conséquent, le fardeau de rappeler à toute la communauté son impuissance militaire.

## ARGUMENTS JUSTIFIANT LA POSITION DE L'ARMÉE DU SALUT

Un certain nombre de principes bibliques et théologiques sont à la base de la prise de position de l'Armée du Salut sur l'avortement.

### Le caractère sacré de la vie

L'Armée du Salut reconnaît le caractère sacré de la vie. L'humanité a été créée à l'image de Dieu (Genèse 1:27). Tout homme – sans exception – a de la valeur à ses yeux, et occupe une place toute particulière dans sa création (Psaume 8:5), indépendamment de son âge, de son genre, de sa race, de sa religion, de sa santé, de son statut social ou de ce qu'il pourrait potentiellement accomplir. La Bible mentionne clairement que chaque vie humaine est sacrée : c'est Dieu qui donne la vie (Actes 17:25) et c'est Dieu qui la reprend (Psaumes 104:29). Le principe du droit à la vie des êtres humains innocents est fermement établi (Esaïe 59:7, Jérémie 22:3).

### Le début de la vie humaine et de la personnalité

L'intérêt de Dieu pour l'humanité commence déjà au stade intra-utérin (Psaume 139:13-16, Jérémie 1:5). Ceci est reflété dans la loi de l'Ancien Testament qui impose des punitions à ceux qui provoquent la perte de la vie fœtale (Exode 21:22-23). Le fait que Marie soit allée rendre visite à Elizabeth (Luc 1:39-45) semble illustrer la continuité de la vie à partir de la période fœtale. Bien qu'ils ne mentionnent pas l'avortement en particulier, ces textes laissent entendre que toute décision de mettre fin à la vie d'un enfant à naître représente une violation du caractère sacré de cette vie et constitue, par conséquent, une question sérieuse au sujet de laquelle Dieu nous demandera de rendre des comptes.

### Libre arbitre

L'un des cadeaux que Dieu a offert à l'humanité est la capacité de cette dernière à prendre des décisions (Proverbes 1:29, Esaïe 7:15-16). Certaines personnes pourraient soutenir que, malgré le caractère sacré de la vie de la vie, la mère a le droit de choisir si elle souhaite ou non poursuivre sa grossesse et que ce droit supplante le

droit à la vie de l'enfant à naître. Cela n'est pas conforme aux convictions du chrétien, qui croit en un Dieu qui prend soin des plus faibles et des marginalisés et les défend (Lévitique 19:14, 33-34) et qui est un Dieu de justice (Psaumes 140:12, 146:7-9). La notion de droits humains doit être accompagnée de celle de la responsabilité humaine. Dans le cas de l'avortement, la responsabilité du chrétien de défendre les personnes à risque n'est pas à mettre de côté.

## MESURES

1. L'Armée du Salut s'en tient aux idéaux chrétiens de chasteté avant le mariage et de fidélité dans le mariage. Elle encourage chacun à vivre conformément à ces idéaux.
2. S'engager sérieusement en faveur de la protection et de la prise en charge de l'enfant à naître signifie également s'engager en faveur de la prévention des grossesses non-désirées par le biais de moyens tels que l'accès à des méthodes fiables de contraception, la stabilité au sein du couple et le respect des femmes dans la société.
3. L'Armée du Salut prend au sérieux les besoins, les droits et les responsabilités des parents et des enfants à naître lorsqu'elle aborde la question de l'avortement.
4. Lorsqu'une grossesse non désirée survient, l'Armée du Salut conseille que les parents reçoivent un soutien compréhensif pour leurs besoins émotionnels, physiques, sociaux et spirituels et que l'enfant à naître puisse être porté jusqu'à terme.
5. Nous reconnaissons qu'il existe des dispositions légales dans certains pays pour mettre un terme à une grossesse. Une alternative à une interruption de grossesse devrait toujours être envisagée lorsqu'il s'agit de conseiller la femme enceinte et les personnes qui la soutiennent ainsi que son enfant à naître.
6. L'Armée du Salut cherche à soutenir avec respect, amour et compassion et sans aucune discrimination les femmes ayant subi un avortement. L'Armée du Salut fera également preuve d'amour, de compassion et d'amitié envers toutes les personnes touchées.
7. L'Armée du Salut reconnaît que la décision d'interrompre une grossesse a des implications émotionnelles et physiques durant de nombreuses années, portant souvent atteinte aux relations et à la confiance en soi.
8. Les grossesses non désirées résultent parfois de mauvaises conditions sociales, de la pauvreté et de la



guerre. L'Armée du Salut s'engage pour une société promouvant la santé, la liberté, la qualité de vie et le développement du potentiel de tout individu.

### Références bibliographiques

Brown, Hannah (2002) : « Abortion round the world », British Medical Journal 335/2007, pp. 1018 - 1019.

Sedgh, Gilda et al. (2007) : « Induced abortion. Estimated rates and trends worldwide », Lancet 370/2007, pp. 1338 - 1345.

### Lien utiles

Institut Guttmacher, [www.guttmacher.org](http://www.guttmacher.org) (Chiffres et faits actuels)

---

### Approuvé par le Général, en novembre 2010

Le contenu de la présente prise de position est la position officielle de l'Armée du Salut internationale sur le sujet, dont l'original a été publié en anglais. Il ne peut être modifié ni adapté de quelque manière que ce soit sans la permission écrite expresse du Quartier Général international.